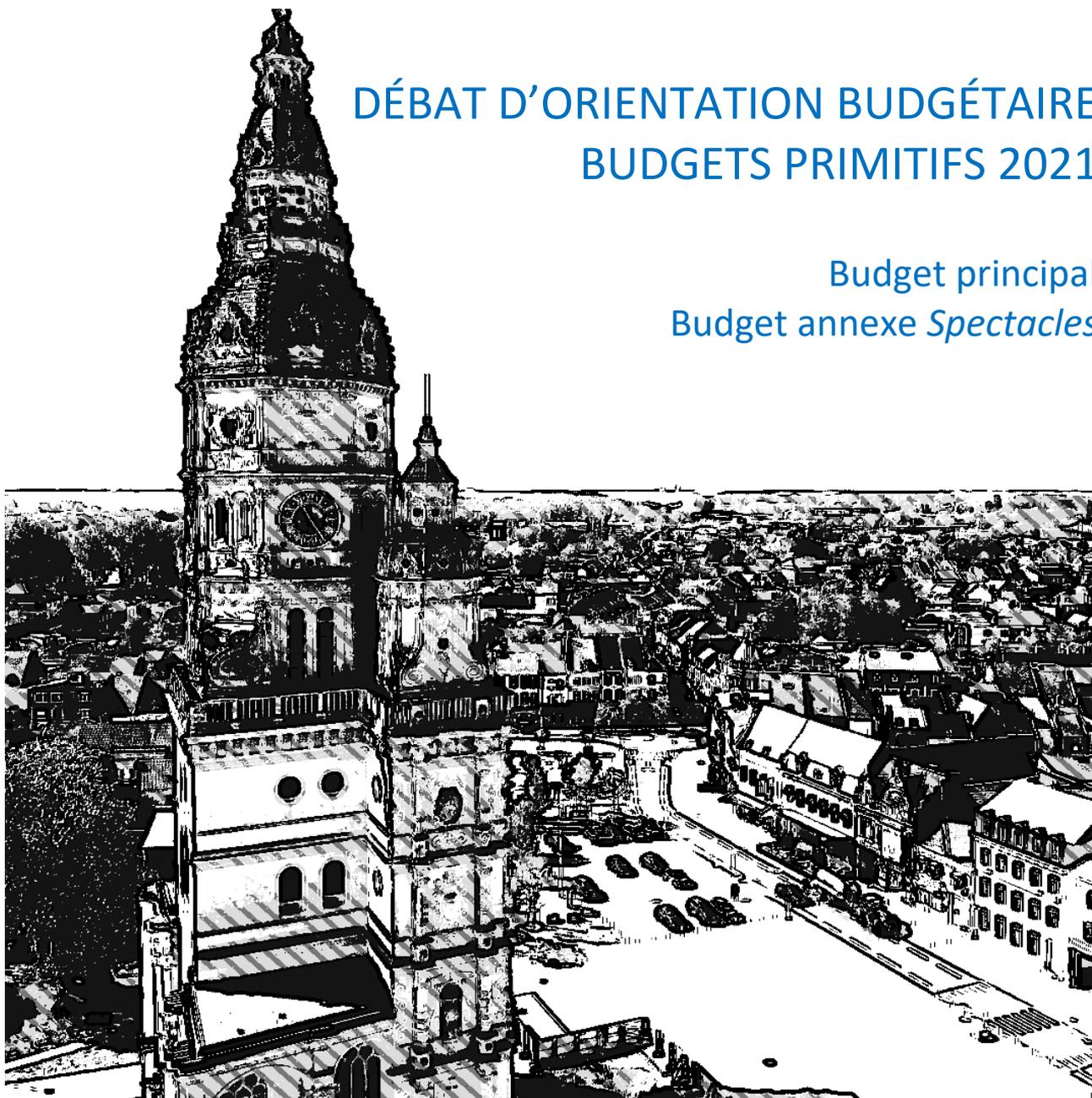


DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE BUDGETS PRIMITIFS 2021

Budget principal
Budget annexe *Spectacles*



Conseil municipal du 18 février 2021

TABLE DES MATIÈRES

1. Contexte budgétaire

- 1.1 National : le Projet de Loi de Finances 2021
 - 1.1.1. Les mesures d'urgence 2020
 - 1.1.2. Le plan de relance 2021
 - 1.1.3. Les dotations
 - 1.1.4. La suppression progressive de la taxe d'habitation
 - 1.1.5. L'automatisation du FCTVA
 - 1.1.6. L'évolution des bases d'imposition
- 1.2. Local

2. Rétrospective financière : résultats 2020

- 2.1. Évolution des soldes d'épargnes
- 2.2. L'évolution de la dette
- 2.3. L'exécution des budgets 2020
 - 2.3.1. Le budget principal
 - 2.3.1.1. Fonctionnement
 - 2.3.1.2. investissement
 - 2.3.2. Le budget annexe « spectacle »
 - 2.3.3. L'affectation anticipée du résultat

3. Le projet de budget primitif 2021

- 3.1. Les vecteurs du projet de budgets
- 3.2. Le renouvellement de la convention d'exploitation du casino et l'obligation de sortie du bail emphytéotique
- 3.3. Fonctionnement
 - 3.3.1. Recettes
 - 3.3.2. Dépenses
- 3.4. Les ressources humaines
 - 3.4.1. Structuration de la masse salariale
 - 3.4.2. Cout de la masse salariale
 - 3.4.3. Cout des indemnités des élus
- 3.5. Investissement
 - 3.5.1. Recettes
 - 3.5.2. Dépenses
 - 3.5.3. Les autorisations de programmes et les crédits de paiement
 - 3.5.3.1. Le financement des AP
 - 3.5.3.2. Les crédits de paiements (CP) 2021
- 3.6. Le budget annexe *Spectacles*
 - 3.6.1. Les recettes
 - 3.6.2. Les dépenses
- 3.7. Gestion de la dette
 - 3.7.1. Profil d'extinction de la dette
 - 3.7.2. Évolution du capital de la dette

1. LE CONTEXTE BUDGÉTAIRE

1.1 National : le projet de loi de finances 2021

Le PLF 2021 s'inscrit dans la continuité des mesures d'urgences mises en place en 2020 pour faire face à la crise sanitaire liée à la Covid-19 et intègre les mesures du plan de relance gouvernemental.

1.1.1 Les mesures d'urgence 2020

→ LES MESURES D'URGENCE MISE EN PLACE EN 2020

Les mesures d'urgence = 4,5 Md€

1) Clause de sauvegarde sur les recettes fiscales et domaniales

- ▲ Dotation de garantie sur la moyenne des recettes perçues 2017/2019

Clause de sauvegarde reconduite pour 2021 : Intègre la CVAE

Pour 2020 : des chiffres en dessous des espérances des collectivités et des annonces du Gouvernement...

En effet, moins de 2 500 communes et une centaine d'EPCI ont été éligibles au dispositif pour un coût de 230 à 250 M€ (sur les 750 M€ annoncés) dont 120 M€ pour les communes et 80 M€ pour les syndicats mixtes (notamment les syndicats gérant la compétence transport, percevant les taxes de séjour ou les recettes de remontées mécaniques)

2) Soutien en trésorerie pour les départements

- ▲ Avance sur le produit des DMTO = moyenne 2017/2019

3) Spécificités outre-mer

- ▲ Clause de sauvegarde élargie à l'octroi de mer et à la taxe sur les carburants

4) Soutien à l'investissement public (repris dans le plan de relance)

- ▲ Abondement de la DSIL de 0,6 Md€ à 1 Md€

5) Prise en compte dépenses liées au Covid-19

- 6) Suspension des contrats de Cahors (=contrats Etat / Collectivités limitant l'évolution des DRF à max +1,2%/an en moyenne)

Sources : LFR3 2020

1.1.2 Le plan de relance 2021

→ RENFORCER LA COMPETITIVITE DES ENTREPRISES BAISSE DES IMPOTS DE PRODUCTION (- 10 Mds €)

Un constat simple : la pression fiscale en France est supérieure à la moyenne

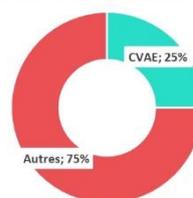


I - Abaissement du plafond de la CET

Plafond CET avant réforme : 3% de la valeur ajoutée

Plafond CET après réforme : 2% de la valeur ajoutée

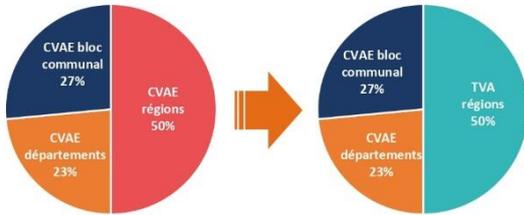
Répartition des impôts de production :
une part prépondérante de CVAE



Sources : LF 2021

RENFORCER LA COMPETITIVITE DES ENTREPRISES BAISSE DES IMPOTS DE PRODUCTION (- 10 Mds €)

II - Suppression d'une partie de la CVAE pour alléger la fiscalité économique



OBJECTIF :

- Alléger de 7,25 Mds € les impôts de production
- Diminuer dès 2021 la CVAE à hauteur de la part régionale (soit 50%)
- Substituer cette part de CVAE à une ressource dynamique : la TVA

Un impact en 2021 ne tenant pas compte des effets néfastes de la crise Covid19



RECOMMANDATIONS :

- Régions** : Fraction de TVA 2021 = CVAE 2020, ainsi elles ne seront pas exposées à l'impact de la crise sur cette recette
- Bloc communal et départements** : les estimations du Gouvernement impliqueraient une évolution moyenne de -12% de CVAE en 2021 (quid de 2022?)

Sources : LF 2021

RENFORCER LEUR COMPETITIVITE BAISSE DES IMPOTS DE PRODUCTION (- 10 Mds €)

III - Baisse de moitié des impôts fonciers pour les entreprises industrielles subissant la concurrence des pays étrangers

Modernisation des paramètres de la méthode d'évaluation de la VL des EI	
Objectifs	<p>Réduire de moitié les cotisations d'impôts fonciers pour environ 32 000 entreprises industrielles (exploitant 86 000 établissements)</p> <p>Soit une baisse de : 1,75 Mds€ (CFE) + 1,54Mds€ (TFB)</p>
Modalités	<p>Actualisation des valeurs locatives des entreprises industrielles (non actualisés depuis 1973) et des taux d'intérêt applicables au prix de revient des différents éléments des établissements industriels</p>

Compensations aux communes et EPCI

L'État **compense** la perte de recettes via une **compensation dynamique** = Perte de bases en N X Taux 2020 (TFPB et CFE)

Compensation de la perte de recettes pour les taxes assises sur la TFPB et la CFE des locaux industriels (TSE, GEMAPI, ...).
Dotations budgétaires = produits de CFE et de TFPB pour ces locaux en 2020



RECOMMANDATION :

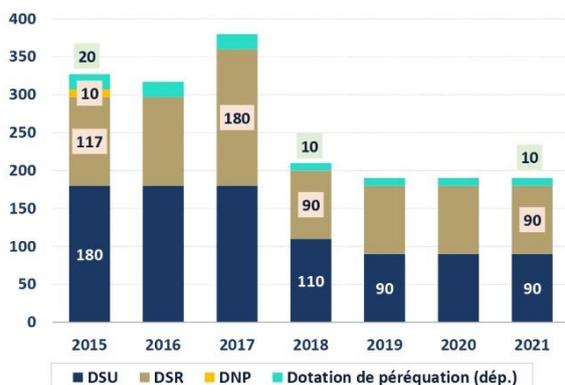
Attention : la modification des bases proposée pour la CFE et la TFB **impacterait votre pouvoir de taux sur ces impôts**

Sources : LF 2021

1.1.3 Les dotations

➔ DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT UN PLF 2021 SANS SURPRISE

Péréquation verticale : abondements renouvelés (en M€)



RECOMMANDATIONS POUR LES COMMUNES

- **DF :**
écrêtement = N-1
- **DSU et DSR :**
augmentation = à l'abondement N-1
- **DNP :**
stable ou application de la garantie de sortie de -10%/an

Sources : LF 2021

➔ PEREQUATION HORIZONTALE DES MESURES INCHANGEES

Evolution de la péréquation horizontale



Les exonérations communales au FPIC

- ▲ Via la **DSU** (N-1) :
 - ▲ Les 250 premières communes de + de 10 000 habitants
 - ▲ Les 30 premières communes de 5 000 à 9 999 habitants
- ▲ Via la **DSR** (N-1) :
 - ▲ Les 2500 premières communes éligibles à la part « cible »



RECOMMANDATIONS

- **FPIC :**
 - Si éligible : montants stables
 - Si la collectivité devient inéligible en 2021 : 50% de l'attribution de montant 2020
- **FSRIF :**
 - Montants stables

Sources : LF 2021

1.1.4 La suppression de la taxe d'habitation

SUPPRESSION DE LA TAXE D'HABITATION

→ UNE PARTIE DES CONTRIBUABLES CONTINUERA A LA PAYER EN 2021 ET 2022

Description du calendrier de la réforme pour les administrés



Sources : LFI 2018 & 2020 et Finance Active

→ SUPPRESSION DE LA TAXE D'HABITATION UNE REFORME QUI SUIT SON COURS

Description du calendrier de la réforme pour les collectivités



RECOMMANDATIONS

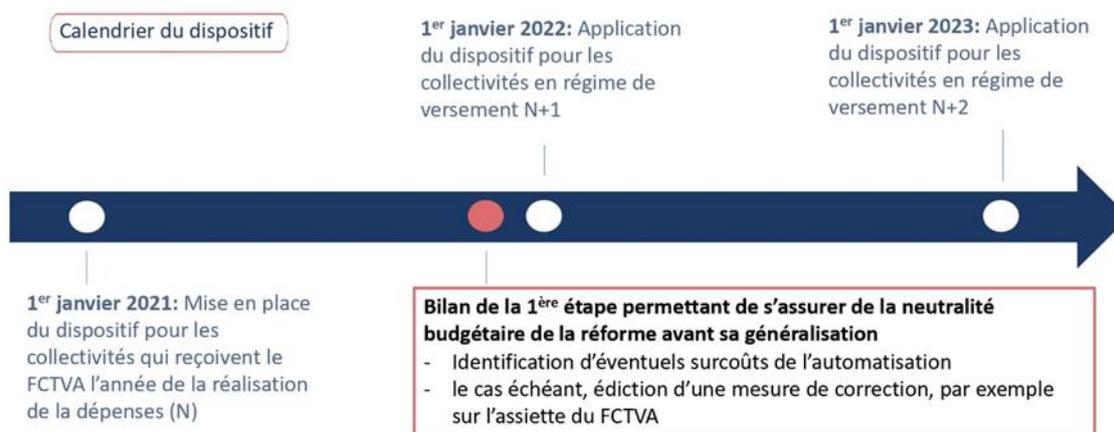
Sera compensé l'ensemble du panier fiscal de TH soit : le produit de TH 2020 (taux 2017) + moyenne des rôles sup (2018 – 2020) + compensations d'exonération TH 2020

- **Commune** : En 2021, prévoir un produit de TFB correspondant à l'addition du panier fiscal TH et du montant de TFB 2020 (+revalorisation forfaitaire)
- **EPCI** : En 2021, prévoir un montant de fraction de TVA = panier fiscal TH 2020

Sources : LFI 2018 & 2020 et Finance Active

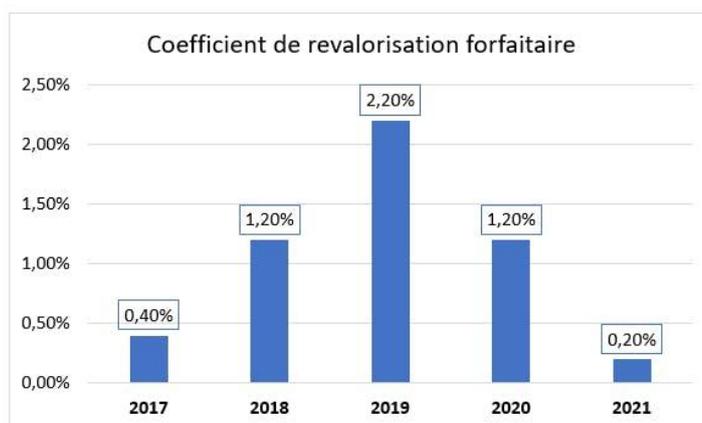
1.1.5 L'automatisation du FCTVA

➔ UNE APPLICATION PROGRESSIVE DE L'ENTREE EN VIGUEUR DE L'AUTOMATISATION DU FCTVA



1.1.6 L'évolution des bases d'imposition

Bien que la taxe d'habitation sur les résidences principales soit supprimée dès l'année prochaine, les bases de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et de la taxe foncière (en ce qui concerne les locaux d'habitation) seront soumises au coefficient de revalorisation légalement prévu à l'article 1518 du CGI. Ce coefficient est calculé en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisée (IPCH) entre le mois de novembre N-1 et le mois de novembre N-2.



L'inflation étant atone, le coefficient qui sera appliqué en 2021 s'élèvera à 1,002 soit une augmentation des bases de + 0,20%.

1.2 Le contexte local

Le budget municipal 2021 s'inscrit, comme pour toutes les villes de France, dans un contexte compliqué et incertain. La crise sanitaire qui frappe aujourd'hui l'ensemble des populations à l'échelle mondiale induit des incertitudes économiques à tous les niveaux de la société : ménages, entreprises, institutions.

Les répercussions sont multiples pour la Ville, à commencer par la perte de recettes des jeux du casino qui s'élève à 1,8 millions d'euros en 2020. Cette perte de recettes attendues perdue en 2021 dans la mesure où il n'y a, à ce jour, pas de perspective de réouverture annoncée pour l'établissement de jeux.

Concernant le casino, la procédure de renouvellement de la délégation de service public pour laquelle la Ville avait obtenu du groupe Partouche un taux de prélèvement maximum de 15% sur les recettes des jeux et une participation annuelle aux dépenses de culture, de sport et de tourisme à hauteur de 1 million d'euros ; a été annulée par le Conseil d'État. La mise en concurrence en cours n'offre aujourd'hui aucune certitude sur les recettes pour les exercices budgétaires à venir.

Au niveau institutionnel, le pacte de solidarité communautaire de La Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut est en cours de définition et aucune certitude n'est donnée pour la période 2021/2026 tant sur l'attribution de compensation que sur le renouvellement des dispositifs d'aide à l'investissement local type fonds de concours.

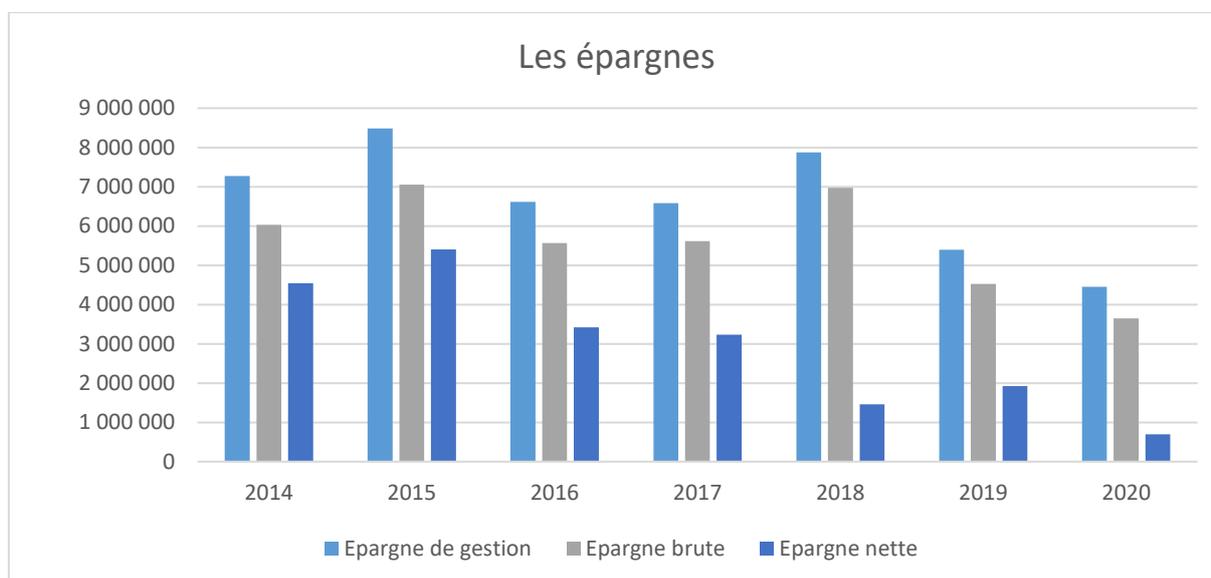
2. Rétrospective financière consolidée

2.1 Évolution des soldes d'épargne

Épargne de gestion = recettes de fonctionnement – dépenses de fonctionnement

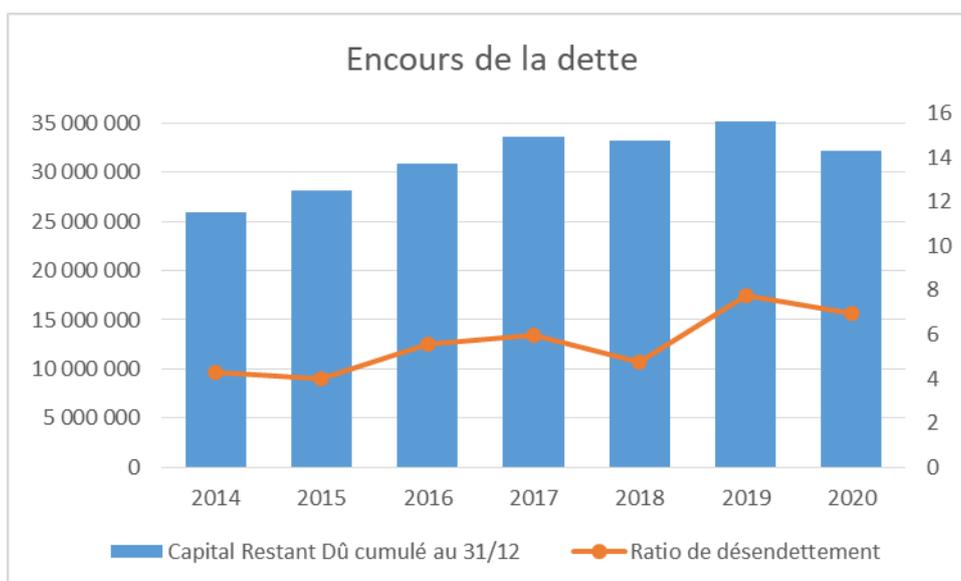
Épargne brute = épargne de gestion – intérêts de la dette

Épargne nette = épargne brute – remboursement du capital de la dette



L'année 2020 se clôture avec une épargne brute de 3 648 700€ et une épargne nette à hauteur de 699 000 € malgré une nouvelle baisse de la dotation forfaitaire de plus de 140 000 € et une perte de recettes estimée à 1,8 millions d'€ sur les produits des jeux suite à la fermeture administrative imposée durant la crise sanitaire. Durant cette même période, le remboursement du capital de la dette a augmenté de 300 000 € du fait de l'emprunt contracté en 2019.

2.2 L'évolution de la dette



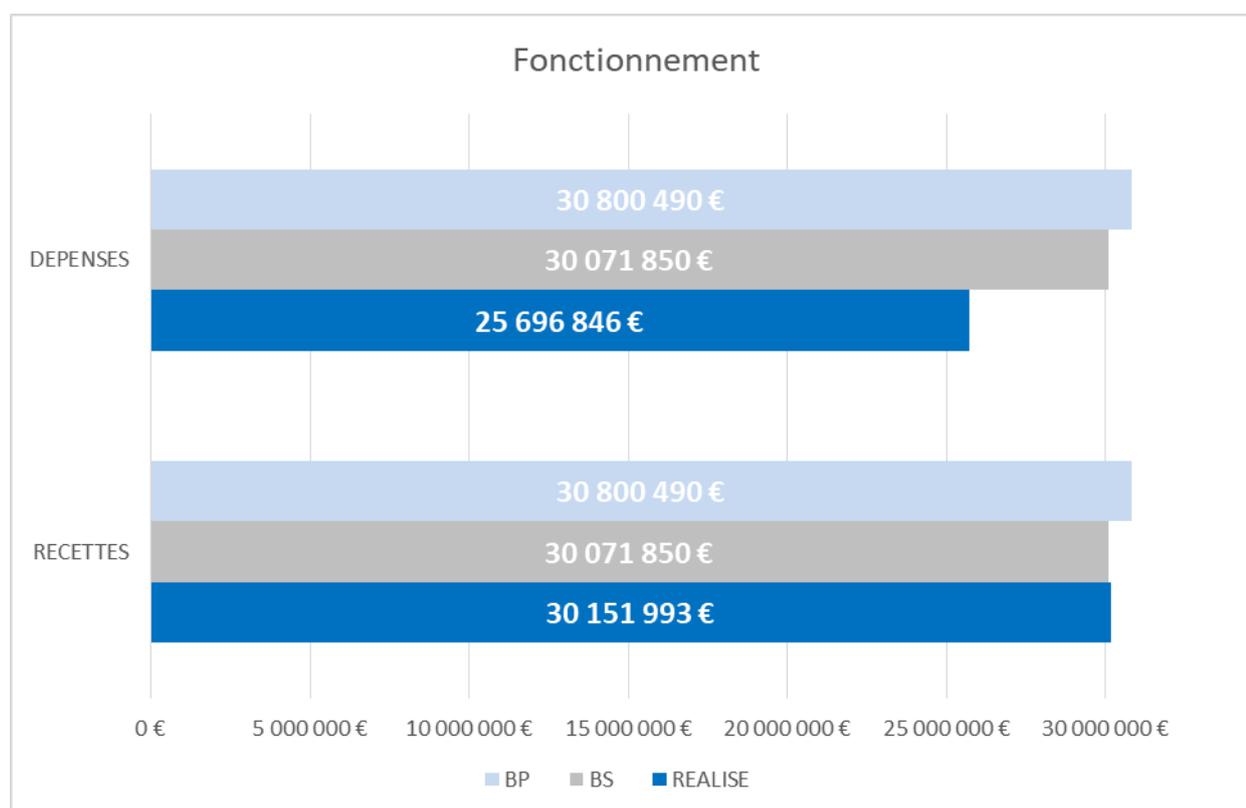
Au 31/12/2020, le ratio de désendettement est de 6,95 malgré le contexte particulier précédemment cité. Pour rappel, le seuil d’alerte est à 12 et le seuil critique à 15.

2.3 L’exécution des budgets 2020

Les résultats de l’exercice 2020 sont évidemment impactés par les effets de la première crise sanitaire mondiale de l’ère moderne. Néanmoins, la première réévaluation de la situation opérée lors du vote du budget supplémentaire, après la première période de confinement a permis de revoir les projections budgétaires notamment en appliquant le principe de prudence sur le montant des recettes attendues.

2.3.1 Le budget principal

2.3.1.1 Fonctionnement



En recettes, le budget de fonctionnement est réalisé à 100,27% du budget supplémentaire. Lors du conseil municipal du 1^{er} octobre 2020, une diminution des recettes du casino d'un montant de 1 million avait été votée, passant ainsi de 5,3 millions à 4,3 millions de recettes estimées. Le casino a de nouveau connu une fermeture administrative lors du second confinement courant novembre et n'a pas ouvert depuis.

Les recettes totales liées au casino sur l'année 2020 s'élèvent au final à 3,583 millions d'€.

À noter que cette perte de recette a en partie été compensée par le filet de sécurité mis en place par l'État pour compenser les pertes de recettes fiscales des collectivités. Cette compensation est estimée à 750 000 € et sera réévalué après la validation du compte de gestion.

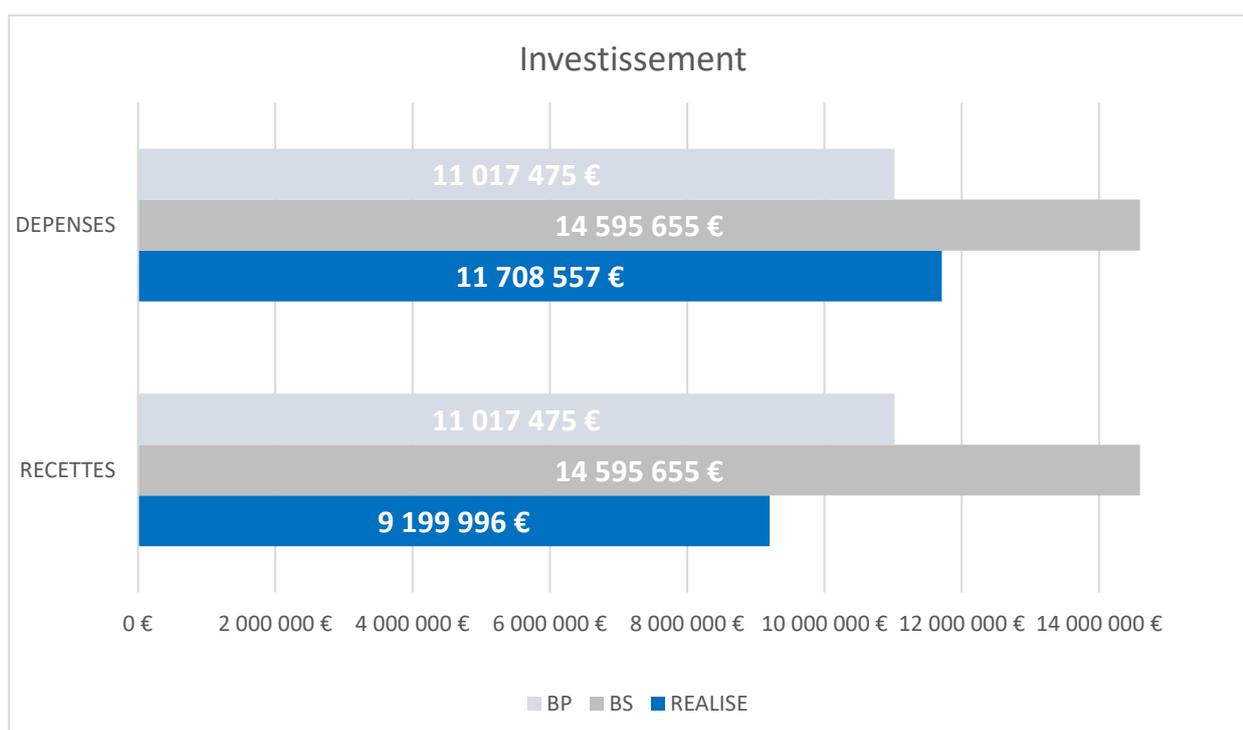
En dépenses, le budget de fonctionnement est réalisé à 85,45% du budget supplémentaire. L'écart est principalement lié aux opérations d'ordre ainsi qu'aux différentes annulations d'animations et d'activités municipales imposées par la crise sanitaire, notamment lors de la première période de confinement.

La masse salariale représente quant à elle 50,52% du budget de fonctionnement, à 13 108 980 €.

2.3.1.2 Investissement

En 2020, il n'y a pas eu de recours à l'emprunt.

Pour rappel, le budget 2020 avait été voté lors du Conseil municipal du 19/12/2019 et ne comportait donc pas les résultats 2019. Cette reprise de résultats de l'année 2019, reporté sur l'exercice 2020 a été entérinée par le budget supplémentaire voté le 01/10/2020, ce qui explique l'écart entre l'augmentation des recettes et des dépenses entre le budget principal et le budget supplémentaire qui doit lui aussi être voté à l'équilibre.



En recettes, le budget d'investissement est réalisé à 63,03% du budget supplémentaire.

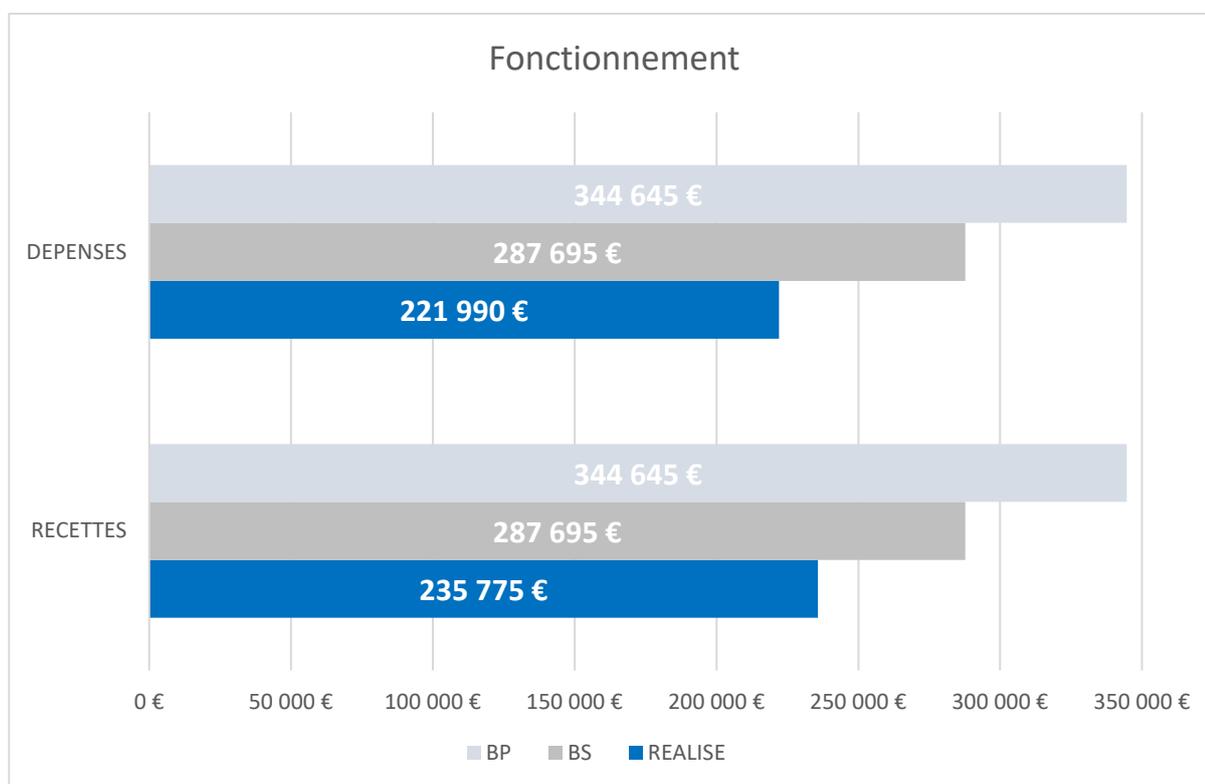
Ce résultat s'explique principalement par les retards pris sur les chantiers, en raison des arrêts et/ou ralentissements d'activités liés à la Covid-19 qui ont impacté l'exécution financière des opérations et par ricochet les demandes de mise en paiement des subventions auprès des différents partenaires. Aussi, le décalage d'accord d'attribution de la subvention FEDER pour l'opération Palais des séniors par les services du Conseil régional : 2,4 millions d'€ avaient été inscrits au budget 2020. Cette subvention sera perçue en 2021.

Pour l'ensemble des autorisations de programmes, le montant des subventions perçues est de 1 702 145 €.

En dépenses, le budget d'investissement est réalisé à 80,22% du budget supplémentaire.

2.3.2 Le budget annexe spectacles

Le budget annexe spectacles 2020 ne comporte aucune ligne budgétaire d'investissement.



La masse salariale du budget annexe spectacle est de 153 000 € soit 64,89% du budget de fonctionnement.

Les autres frais concernent essentiellement les contrats de spectacles et les dépenses techniques afférentes.

Le budget annexe spectacles est le reflet de l'impact de la crise sanitaire et des mesures gouvernementales sur l'ensemble du monde de la culture. Malgré la forte diminution lors du budget supplémentaire, le BA dégage un excédent de 13 785 € au solde de l'exercice.

2.3.3 Le projet d'affectation anticipée du résultat 2020

Dans l'attente de la validation définitive des résultats 2020 par les services de la direction générale des finances publiques à la clôture de la journée complémentaire, soit au 31/01/2021 :

REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2020

Budget Principal

A la clôture de l'exercice 2020, les résultats s'établissent ainsi :

Fonctionnement :	
Dépenses (a)	25 681 746,21
Recettes (b)	30 164 578,37
Résultat de fonctionnement (c=b-a)	4 482 832,16
Résultat fonctionnement reporté N-1 (d)	0,00
Résultat de clôture 2020 (e=c+d)	4 482 832,16

Investissement :		
Recettes	Recettes N (a)	5 329 052,43
	Part excédent N-1 fonctionnement affecté (b)	3 846 755,51
	Recettes totales (c=a+b)	9 175 807,94
Dépenses	Dépenses N (d)	9 584 970,86
	Déficit N-1 investissement (e)	2 140 057,51
	Dépenses totales (f=d+e)	11 725 028,37
Solde d'exécution (g=c-f)		-2 549 220,43
Restes à réaliser	Recettes	717 816,17
	Dépenses	906 727,87
	Solde (h)	-188 911,70
Besoin de financement de l'investissement 2020 (i=g+h)		-2 738 132,13

En rapprochant les sections, on constate donc :

Résultats 2020	
Excédent de fonctionnement	4 482 832,16
Besoin de financement de l'investissement	-2 738 132,13
Solde global de clôture	1 744 700,03

En tenant compte du besoin de financement de l'investissement, **il est proposé au conseil municipal d'affecter l'excédent de fonctionnement conformément au tableau de reprise des résultats ci-après :**

Affectation anticipée sur 2021	
Au compte 1068	2 738 132,13
Dotations complémentaires au compte 1068	1 544 700,03
Report à nouveau de fonctionnement au compte 002	200 000,00
Solde d'exécution de la section d'investissement reportée 001 (dépenses)	2 549 220,43

3. Le projet de budget primitif 2021

3.1 Les vecteurs du projet de budget

Le projet de budget primitif 2021 est élaboré selon les éléments suivants :

- ➡ Le renouvellement de la convention d'exploitation du casino et l'obligation de sortie du bail emphytéotique
- ➡ La situation sanitaire qui perdure impacte les perspectives de recettes en ce qui concerne les revenus du casino. Celui-ci demeure fermé et la période et les conditions d'ouverture sont inconnues à ce jour.
- ➡ La reconduction du filet de sécurité gouvernemental est annoncée mais les modalités, conditions d'octroi et les montants ne sont pas connues à ce jour.
- ➡ Pas d'augmentation des taux d'imposition.
- ➡ Des bases d'imposition qui évoluent à la marge.
- ➡ L'ouverture d'un budget annexe Moulin des Loups
- ➡ La création du premier budget participatif

3.2 Le renouvellement de la convention d'exploitation du casino et l'obligation de sortie du bail emphytéotique

Suite à la décision du Conseil d'État en date du 06/11/2020 rendant caduque la procédure de renouvellement de la convention d'exploitation du casino, la Commune se trouve contrainte de sortir du bail emphytéotique qui la lie à l'exploitant actuel pour pouvoir faire une nouvelle attribution de convention d'exploitation.

D'un point de vue administratif et comptable, cette opération va se dérouler en 3 phases :

- 1) Attribution de la nouvelle convention de DSP. La Ville perçoit 5 522 659 de droit d'entrée de la part du nouveau délégataire**
- 2) Intégration du bâtiment « casino » dans le patrimoine immobilier de la Ville à sa valeur vénale soit 20 694 971 €**
- 3) Rupture conjointe du bail emphytéotique : le Ville verse 5 522 659 € au délégataire actuel**

Sur le plan comptable, les opérations s'inscrivent comme suit :

	RECETTES				DEPENSES			
	opération	chapitre	nature	montant	opération	chapitre	nature	montant
FONCTIONNEMENT	REEL	020	7788	5 522 659 €	ORDRE		023	5 522 659 €
INVESTISSEMENT	ORDRE		021	5 522 659 €	REEL	21	21318	5 522 659 €
	ORDRE	041	1328	15 172 132 €	ORDRE	041	21318	15 172 132 €
TOTAL:				26 217 450 €	TOTAL: 26 217 450 €			

PHASE 1	ATTRIBUTION DE LA NOUVELLE CONVENTION DE DSP
PHASE 2	INTEGRATION DU BIEN DANS LE PATRIMOINE COMMUNAL
PHASE 3	PAIEMENT DE L'INDEMNITE DE SORTIE DU BEA

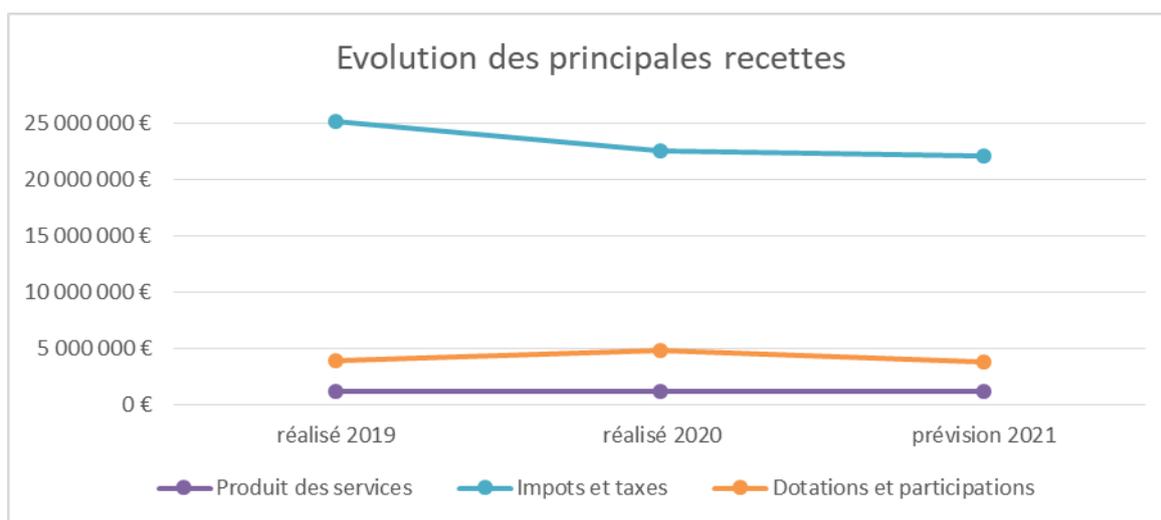
Ces paramètres sont intégrés dans la présentation des sections de fonctionnement et d'investissement.

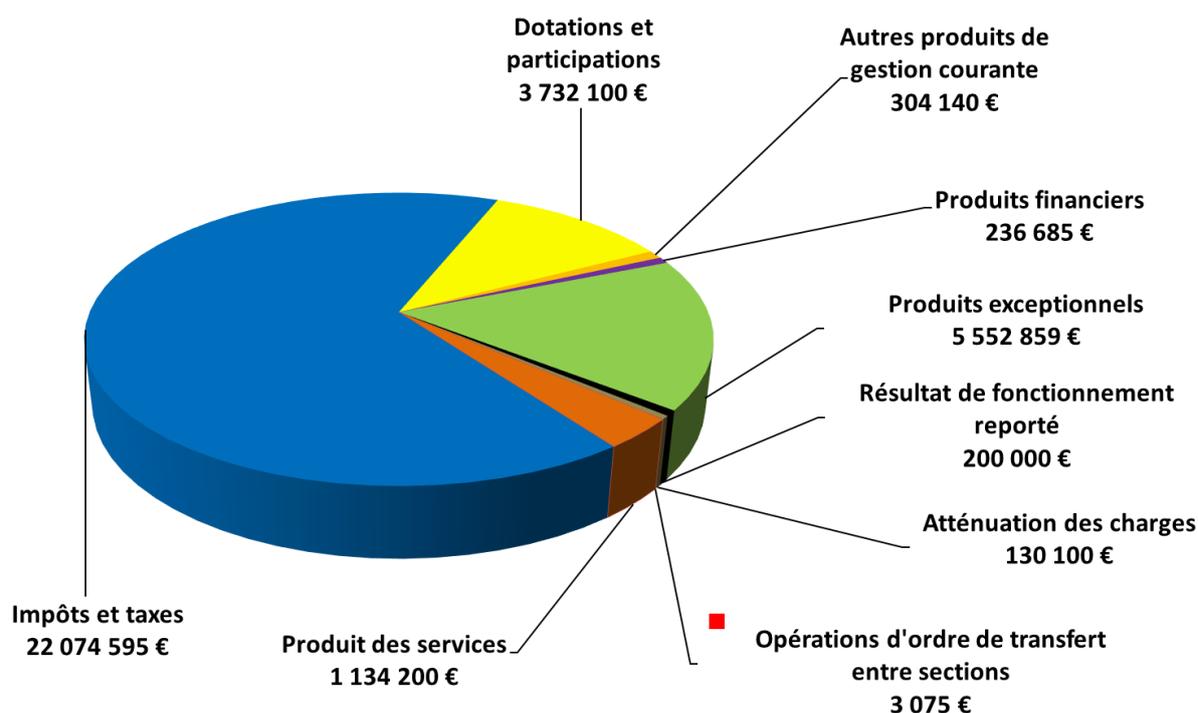
3.3 Fonctionnement

En fonctionnement, le budget primitif du budget principal 2021 s'équilibre à hauteur de 33 539 755 €.

3.3.1 Recettes

TOTAL	RÉEL	ORDRE
33 367 755 €	33 364 680 €	3 075 €





L'affectation du résultat 2020 prévoit un excédent de fonctionnement reporté de 200 000 € (chapitre 002).

Au chapitre 73, les recettes fiscales sont établies sur une revalorisation des bases peu dynamiques (+0,20%) pour la TFB et la TFNB. La TH quant à elle est fixe suite à la réforme qui prévoit sa suppression complète en 2023 pour l'ensemble des ménages. Sa compensation est inscrite directement au compte 73111 à compter de 2021. Les recettes attendues s'élèvent à 22 124 595€ pour l'exercice 2021.

	BASE 2020	REVAL. PLF 2021	TAUX COMMUNAL	TOTAL
TFB	28 288 983,00 €	1,002	34,61%	9 810 398,65 €
TFNB	138 170,00 €	1,002	66%	91 374,58 €
TH	PRODUIT 2020	MOYENNE DES ROLES 2018/2020	COMPENSATION EXONERATIONS 2020	TOTAL
	3 127 696,00	44 337,33	427 870,00	3 599 903,33
TOTAL				13 501 676,57 €

La participation communautaire emprunte deux axes en fonctionnement : l'attribution de compensation (AC) et la dotation de solidarité communautaire. Suite à la mise en place de son nouveau pacte de solidarité communautaire, celles-ci seraient respectivement fixées à 4 794 260 € et 389 380 € (en attente de la délibération du Conseil communautaire).

Les produits des services (chapitre 70) prennent en compte sont calqués sur les recettes de 2020, année qui a connu des cessations d'activités péri et extra scolaires durant la première période de

confinement. Les prévisions sont estimées à 1 134 200 €. À noter la suppression de la redevance funéraire par le PLF2021.

Au chapitre 74, la dotation globale forfaitaire(DGF) s'élève à 1 617 840 € et se décompose comme suit :

- La dotation forfaitaire (DF) pour 887 420 (gelée pour cette année)
- La dotation de solidarité urbaine (DSU) s'élève à 730 420 €.

Les prévisions de financement par la Caisse d'Allocations familiales restent stables et s'élèvent pour l'année 2012 à 1 220 000 € pour l'ensemble des services de la petite enfance, péri et extrascolaires. Enfin, la clause de sauvegarde des recettes fiscales ayant été reconduite dans le PLF 2021, 500 000 € sont inscrits en prévision d'une compensation des pertes sur les jeux du casino. Pour rappel, 750 000 € ont été perçus à ce titre sur l'exercice 2020.

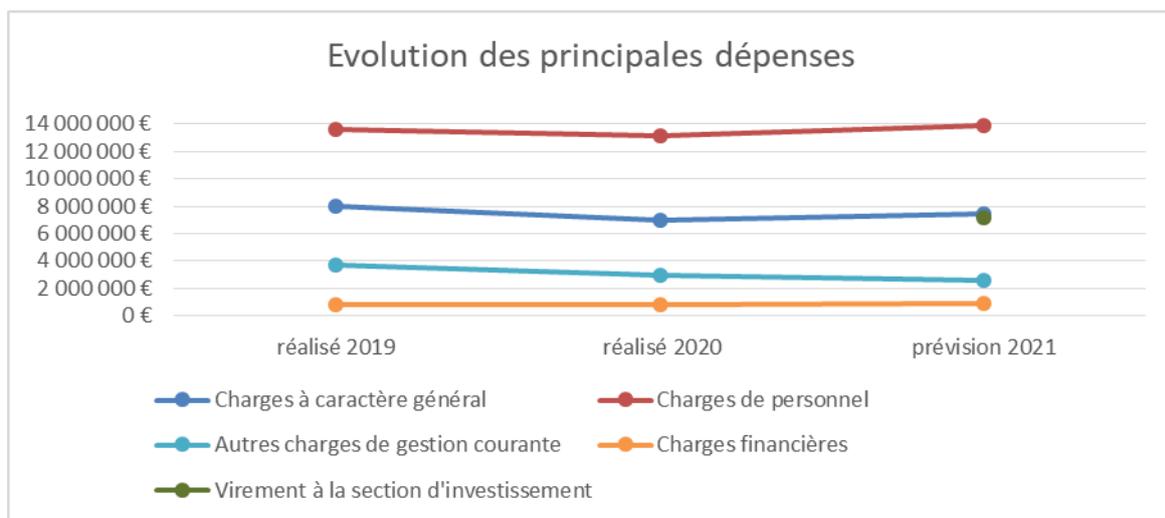
Les produits de gestion courante (chapitre 75) correspondent à l'ensemble des loyers perçus par la commune pour un montant de 304 140 €.

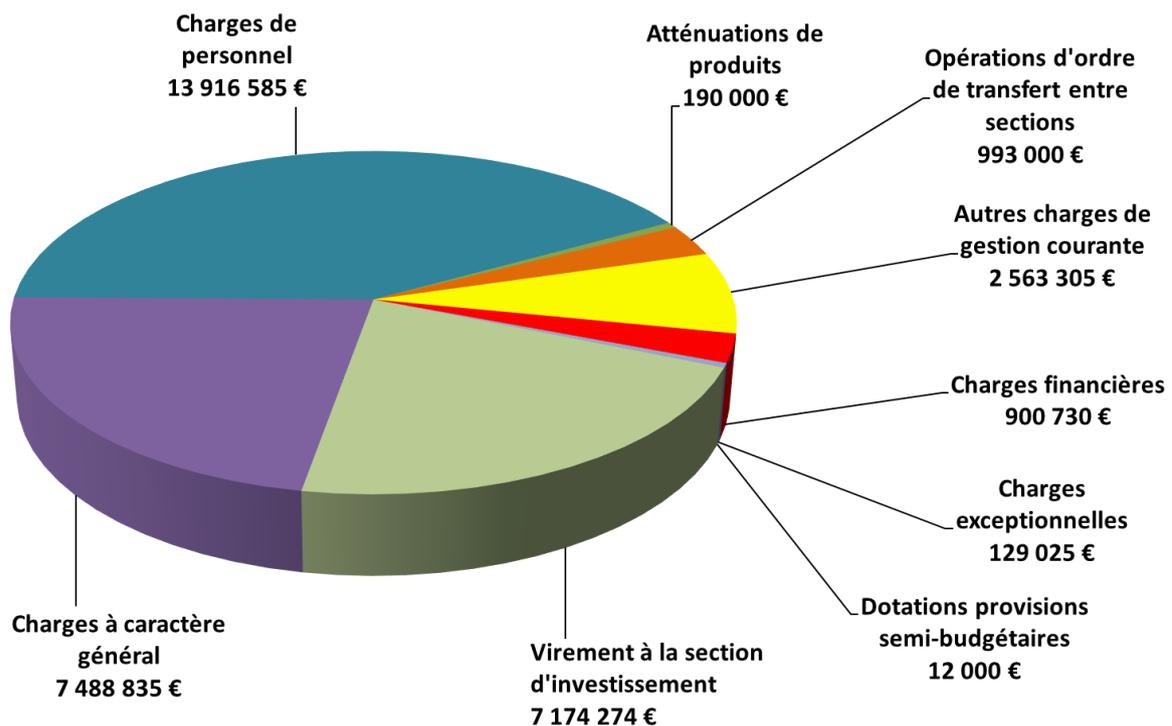
Les produits financiers (chapitre 76) correspondent au dispositif de sortie des emprunts à risque contractualisé en 2016. Ils sont de 236 685 €.

La recette liée au droit d'entrée de la nouvelle convention du casino s'inscrit au chapitre des produits exceptionnels (chapitre 77) pour un montant de 5 522 659 € selon la procédure énoncée précédemment. Complété par des prévisions pour annulation de mandat (10 000 €) et par des remboursements sur sinistre (20 000 €).

3.3.2 Dépenses

TOTAL	REEL	ORDRE
33 367 755 €	25 812 690 €	7 555 065 €





La prévision de dépenses en matière de masse salariale (chapitre 012) s'élève à 13 916 585 € soit 53,9% des dépenses réelles de fonctionnement et 41,5% des dépenses totales.

Les charges à caractère général (chapitre 011) s'élèvent à 7 488 835 € et reprennent l'ensemble des dépenses énergétiques, de fournitures, de locations immobilières et des opérations de maintenance des biens communaux.

2 563 305 € sont inscrits au titre des charges de gestion courante. Ce chapitre (65) comporte principalement la subvention au CCAS (1 150 000 €), la compensation de service public au Centre aquatique intercommunal de l'amandinois (598 375 €), la subvention au budget annexe spectacles (38 860 €) et les subventions de fonctionnement aux associations de la commune (460 000 €). Ceci est complété par les cotisations aux services délégués (SIDEN/SIAN, PNR 110 000 €).

Les subventions aux associations amandinoises tiennent compte des crédits 2020 versés mais non mobilisés par les associations du fait du ralentissement voire de l'arrêt des activités imposés par la situation sanitaire.

Les charges financières correspondent aux intérêts de la dette pour une annuité qui s'élève à 900 730 €.

Enfin, le virement de plus de 7,1 millions vers la section d'investissement (023) contient les 5 522 659 € de sortie du bail emphytéotique du casino.

3.4 Les ressources humaines

3.4.1 Structuration de la masse salariale

CATÉGORIE (au 01/01/2021)	QUANTITÉ
AGENTS TITULAIRES	280
AGENTS CONTRACTUELS PERMANENTS INDICIAIRES	35
AGENTS CONTRACTUELS PERMANENTS HORAIRES	75
ARRÊTES DE STAGIAIRISATION	5
ARRÊTES DE TITULARISATION	6
EMPLOIS SAISONNIERS	120
CONTRATS DIVERS (Remplacements et besoins occasionnels)	80
FORMATION (Agents)	100
FORMATION (jours)	500

La structuration de la masse salariale évolue avec les événements qui jalonnent la carrière d'un fonctionnaire et l'activité des services communaux. Ainsi, le nombre de stagiairisation et de titularisation varie en fonction des réussites à concours et des promotions internes, lesquelles sont entérinées par la collectivité employeur en fonction des projets de service, de la corrélation entre l'agent et son poste, et des services publics déployés.

Les projections 2021 reprises ci-dessus reprennent les informations connues à ce jour en termes de masse salariale. Malgré la crise sanitaire qui perdure, ces prévisions intègrent une capacité d'accueil relativement classique des ALSH durant les périodes scolaires.

AGENTS EN TEMPS PARTIEL			
TOTAL AGENT TEMPS PARTIEL	CATÉGORIE A	CATÉGORIE B	CATÉGORIE C
33	3	4	26

Le temps partiel est soit de droit, soit sur accord de l'employeur. Il doit être compris entre 50 et 90% du temps de travail complet.

3.4.2 Le coût de la masse salariale

Dans le chapitre 012, l'inscription est de 13 916 585 € comprennent 13 686 585 € de masse salariale. Le reste du chapitre correspond aux dépenses de visites médicales (obligatoires, préventives, expertises ou de soins liés à un accident de travail), de cotisations Plurélya, et de la part salariale sur les chèques restaurants.

La masse salariale se décompose comme suit :

2021										
CATEGORIE	TRAITEMENT INDICIAIRE BRUT	INDEMNITE RESIDENCE	SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT	NBI	HEURES SUPP/ASTREINTES/ELECTIONS	REGIME INDEMNITAIRE	DIVERS (PEP/PES/ Remboursement transport)	BRUT	CHARGES PATRONALES	BRUT CHARGE
TITULAIRES	5 784 550,00 €	57 845,00 €	85 000,00 €	72 000,00 €	88 000,00 €	1 200 000,00 €	35 370,00 €	7 322 765,00 €	3 161 500,00 €	10 484 265,00 €
NON TITULAIRES	2 100 150,00 €	12 985,00 €	15 000,00 €	0,00 €	8 000,00 €	110 000,00 €	1 880,00 €	2 248 015,00 €	954 305,00 €	3 202 320,00 €
TOTAL:										13 686 585,00 €

Outre l'évolution liée au GVT, il est à noter que 118 400 € correspondent au glissement administratif de la masse salariale du budget annexe spectacle vers le budget principal (Cf. budget annexe).

3.4.3 Le cout des indemnités des élus

2021			
INDEMNITES NET	COTISATIONS PART ELUS	COTISATIONS PART PATRONALE	BRUT CHARGE
157 500,00 €	29 700,00 €	18 050,00 €	205 250,00 €
187 200,00 €		crédits inscrits au chapitre 012	
crédits inscrits au chapitre 65			

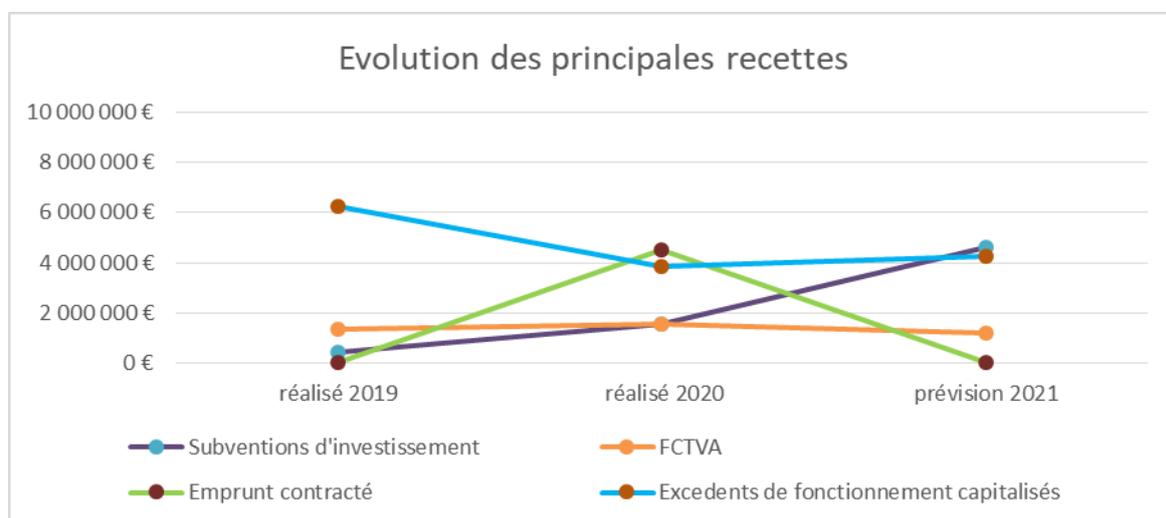
Il correspond aux indemnités accordées aux élus lors du Conseil municipal du 18 juin 2020. À noter que les cotisations patronales doivent être inscrites au chapitre 012 et non pas au chapitre 65 comme pour les indemnités elles-mêmes.

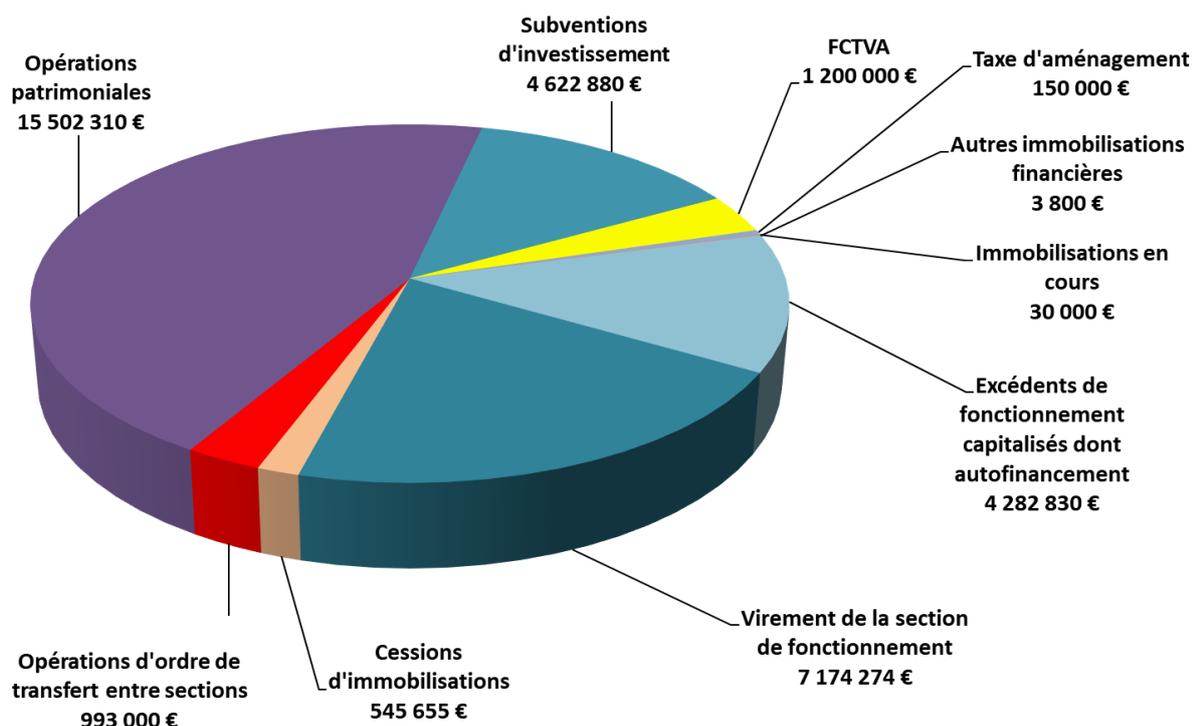
3.5 Investissement

En investissement, le budget primitif du budget principal 2021 s'équilibre à hauteur de 32 665 125 €.

3.5.1 Recettes

TOTAL	RÉEL	ORDRE
34 504 750 €	9 435 750 €	25 069 000 €





Le chapitre 021, équilibré avec le chapitre 023 en dépenses de fonctionnement, correspond au virement depuis la section de fonctionnement. Pour rappel, les 7 174 274 € contiennent les 5 522 659 € de sortie du bail emphytéotique du casino (cf. 3.2).

Les prévisions de cessions au chapitre 024 s'élèvent à 545 655 € dont les 57 et 59 Grand'place pour un montant de 335 000 €.

Au chapitre 13, le montant des subventions pour les projets s'élève à 4 622 880 € notamment par les soldes sur les opérations Cœur de Ville et Palais des séniors. Pour ce dernier, les fonds européens FEDER sont accordés pour un montant total de 2 372 166 €, lequel est intégralement inscrit sur l'exercice 2021.

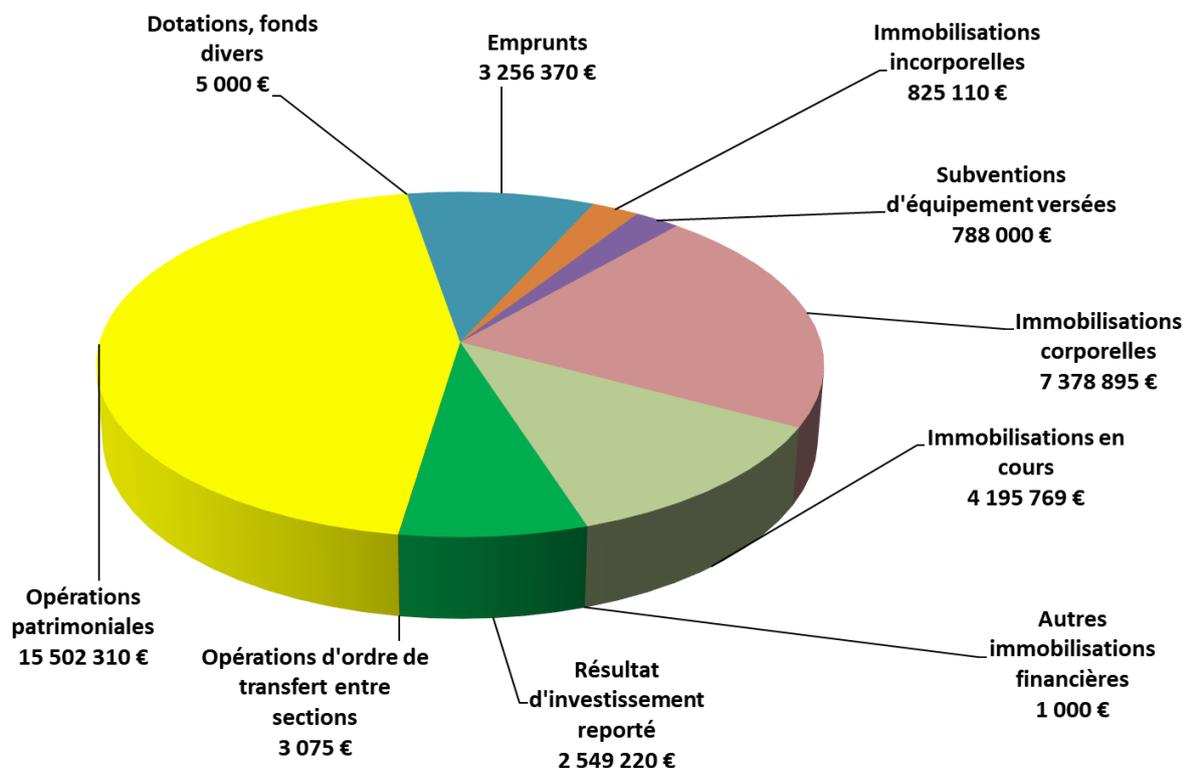
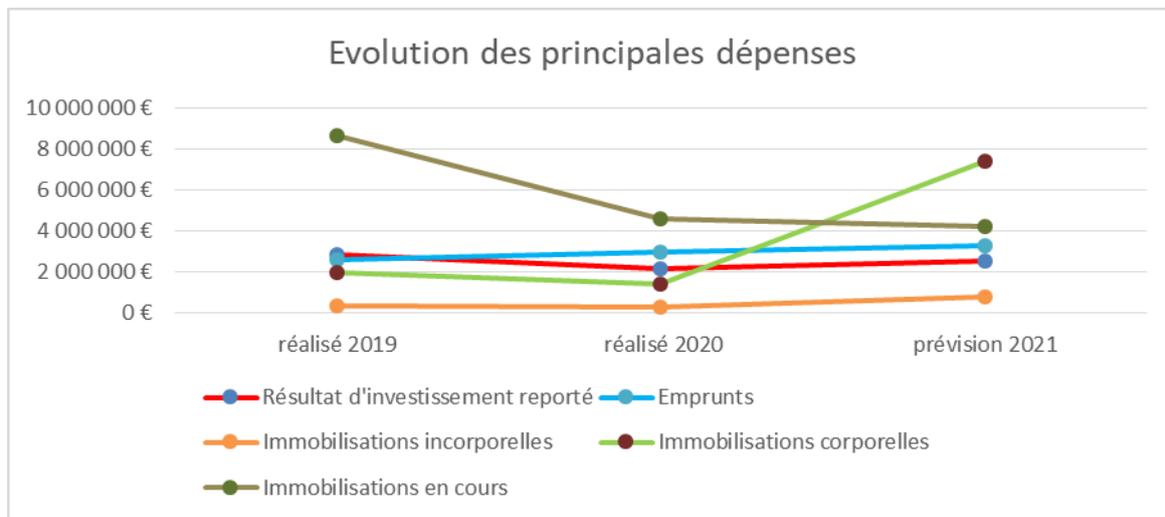
L'intégration du casino dans le patrimoine de la Commune s'inscrit pour 15 502 310 € en opération d'ordre au chapitre 041 et s'équilibre en dépenses sur ce même chapitre.

L'autofinancement au chapitre 1068 s'élève à 4 282 830 €. Ce résultat à la clôture de l'exercice 2020 représente 43,9% des recettes d'investissement hors opération du casino.

À noter : aucune autorisation d'emprunt n'est sollicitée sur ce budget primitif.

3.5.2 Dépenses

TOTAL	RÉEL	ORDRE
34 504 750 €	17 705 550 €	16 799 200 €



Le résultat d'investissement reporté s'élève à 2 549 220 € (chapitre 001).

Le remboursement du capital de la dette s'inscrit au chapitre 16 et s'élève à 3 256 370 € pour l'exercice 2021.

Au chapitre 204, les subventions d'équipements versées concernent la subvention qui alimentera le futur budget annexe Moulin Des Loups pour 650 000 €.

Les immobilisations corporelles (chapitre 21) contiennent comme vu précédemment l'opération patrimoniale du casino pour 5 522 659 €. Les restes des crédits correspondent entre autres au

premier budget participatif pour 50 000 €, au changement de toiture de la salle Jean Verdavaine pour 335 000 € et à divers travaux de mises à neuf sur les différents équipements municipaux.

Les immobilisations en cours, 4 195 769 € (chapitre 23) reprennent l'ensemble des dépenses d'équipements de la Commune dont les crédits de paiement (CP) 2021.

3.5.3 Les autorisations de programmes et les crédits de paiement

3.5.3.1 Le financement des AP

		FINANCEMENTS ACCORDES AU 31/12/2020								
		MONTANT AP	EUROPE	ETAT	REGION	DEPARTEMENT	CAPH	AUTO FINANCEMENT	TOTAL FINANCEMENT	TAUX FINANCEMENT
Eglise Saint-Martin	44	9 587 118 €					2 231 991 €	7 355 127 €	2 231 991 €	23,28%
Centre ressources L. de Bettignies	59	1 948 404 €		150 000 €	600 000 €			1 198 404 €	750 000 €	38,49%
Cœur de Ville	62	10 400 000 €			1 500 000 €	880 000 €	964 719 €	7 055 281 €	3 344 719 €	32,16%
Palais des Seniors	71	5 719 544 €	2 372 166 €		616 640 €			2 730 738 €	2 988 806 €	52,26%
TOTAL		27 655 066 €	2 372 166 €		2 716 640 €	880 000 €	3 196 710 €	18 489 550 €	9 165 516 €	33,14%

3.5.3.2 Les crédits de paiement 2021

Les crédits de paiement sont l'inscription de l'exécution théorique des travaux sur les différentes opérations structurant (autorisation des programmes). Cette exécution a été impactée tout d'abord par la crise sanitaire et l'arrêt complet des chantiers durant une période donnée, puis par l'allongement de la durée de ceux-ci du fait de l'application des protocoles sanitaires par les entreprises.

De ce fait, les crédits de paiement sont proposés comme suit.

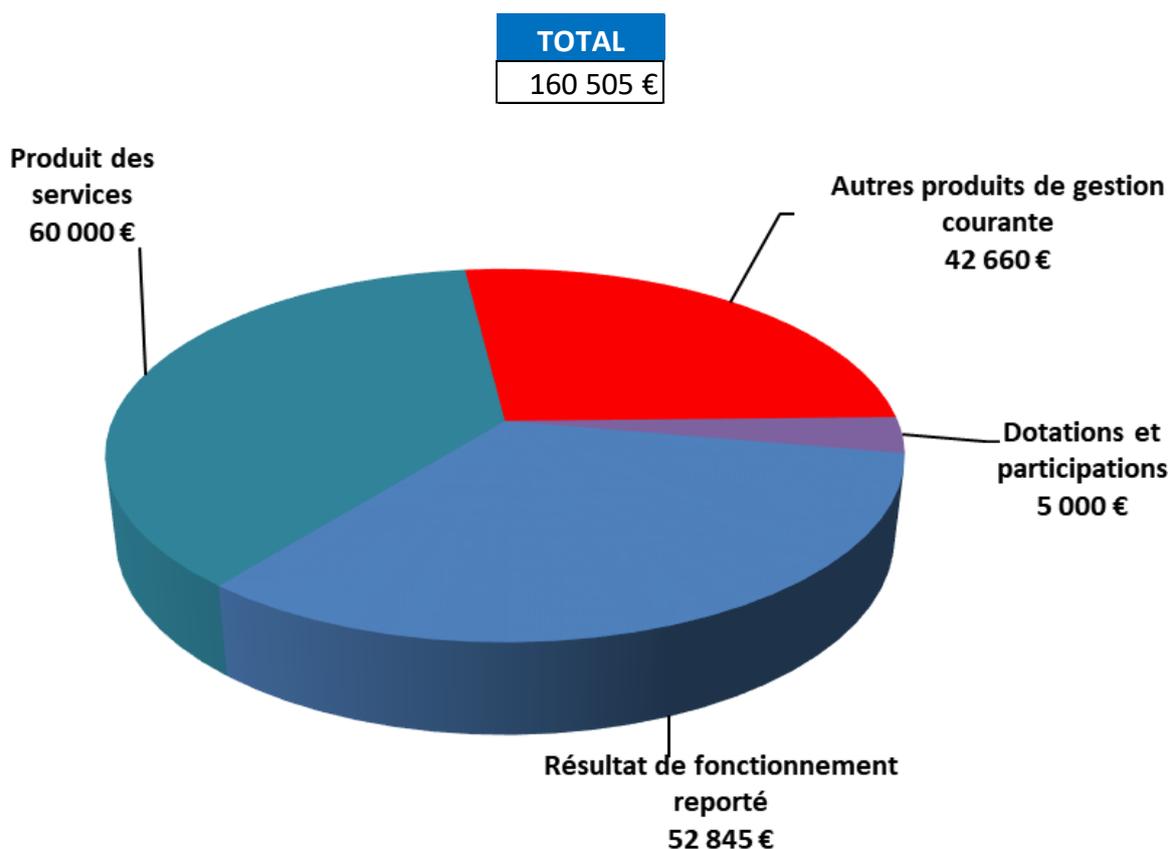
Par ailleurs, il est à noter d'une modification d'AP est nécessaire pour trois programmes :

- **AP 44/Église Saint-Martin** : + 950 000 € induits par les fouilles archéologiques, les problèmes de toiture et l'allongement de la durée du chantier. La réception des travaux est prévue pour mai 2021 mais d'un point de vue administratif l'opération sera achevée avec la levée de réserves et le constat de parfait achèvement 12 mois après celle-ci. D'où l'inscription de crédits en 2022. Ce montant intègre également l'actualisation des prix.
- **AP 59/Centre ressources Louise de Bettignies** : + 303 000 € induits par les montants d'attribution des différents lots qui composent le projet. Ce montant intègre également l'actualisation des prix.
- **AP 62/Cœur de Ville** : + 400 000 €, qui correspondent principalement à l'actualisation des prix qui intervient en fin d'opération après l'ensemble des aléas déjà évoqués en Conseil municipal.

AP/CP							
LIBELLE	n°	AP	CM MARS 2021		Cumul antérieur réalisé	CP	
			MODIFICATION AP	AP ACTUALISEE		2021	2022
Eglise Saint-Martin	44	8 637 117,77	950 000,00 €	9 587 117,77 €	7 838 927,22 €	1 648 190,55 €	100 000,00 €
Centre ressources L. de Bettignies	59	1 645 404,42	303 000,00 €	1 948 404,42 €	991 404,29 €	857 000,13 €	100 000,00 €
Cœur de Ville	62	10 000 000,00	400 000,00 €	10 400 000,00 €	9 792 140,99 €	607 859,01 €	0,00 €
Palais des Seniors	71	5 719 544,00	0,00 €	5 719 544,00 €	5 310 072,15 €	409 471,85 €	0,00 €

3.6 Le budget annexe spectacles

3.6.1 Les recettes

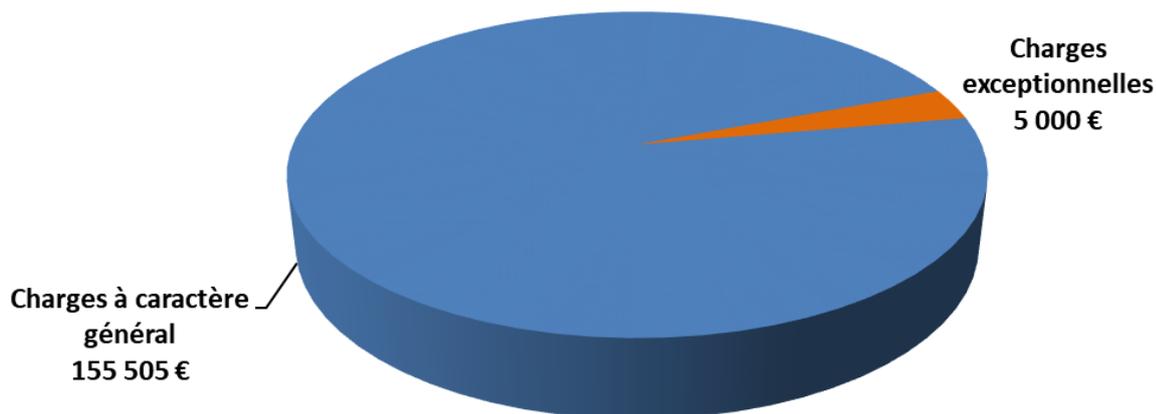


Au regard du résultat 2020 et de l'annulation d'une grande partie de la saison culturelle imposée par la crise sanitaire, le résultat reporté (chapitre 002) est conséquent (52 845€). De ce fait la subvention émanant du budget principal qui s'inscrit au chapitre 75 intitulé *autres produits de gestion courante*, est fixée à 42 660€.

Néanmoins, dans l'espoir d'une réouverture des lieux culturels à compter du 2nd semestre 2021, les recettes de billetteries attendues s'élèvent à 60 000 € (chapitre 70).

3.6.2 Les dépenses

TOTAL
160 505 €



■ Charges à caractère général ■ Charges exceptionnelles

Les charges à caractère général reprennent les frais de fonctionnement de la saison culturelle (chapitre 011).

4 0000 € sont inscrits en charges exceptionnelles (chapitre 67) pour répondre à d'éventuels besoins de remboursement de places suite à annulation de spectacles.

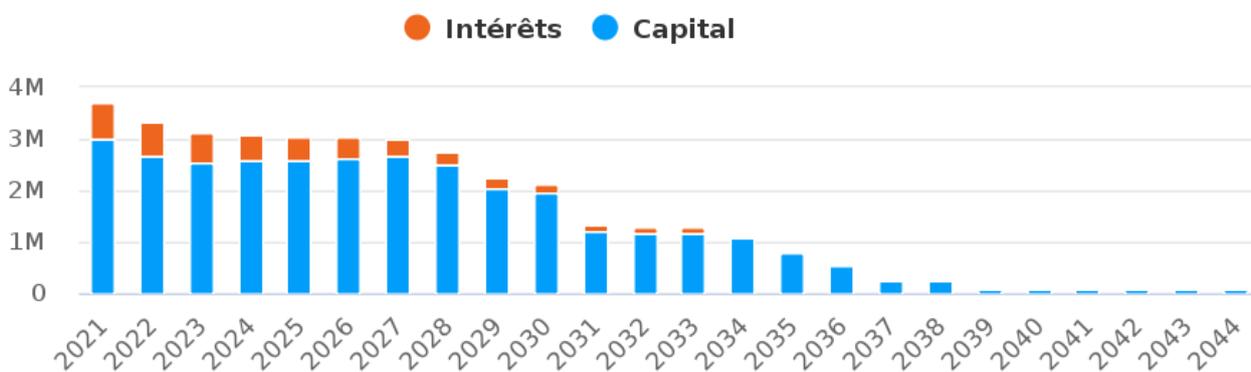
À noter que dans le cadre du passage à la Déclaration Sociale Nominative (DSN) pour les charges sociales du personnel, les services de l'État ne reconnaissent pas le numéro SIRET du budget annexe spectacle. Afin de pouvoir produire la paie des agents concernée, celle-ci a été rebasculée sur le budget principal pour un montant de 118 400 € (chapitre 012).

Le présent budget annexe ne comporte donc pas de dépenses liées à la masse salariale.

3.7 La gestion de la dette

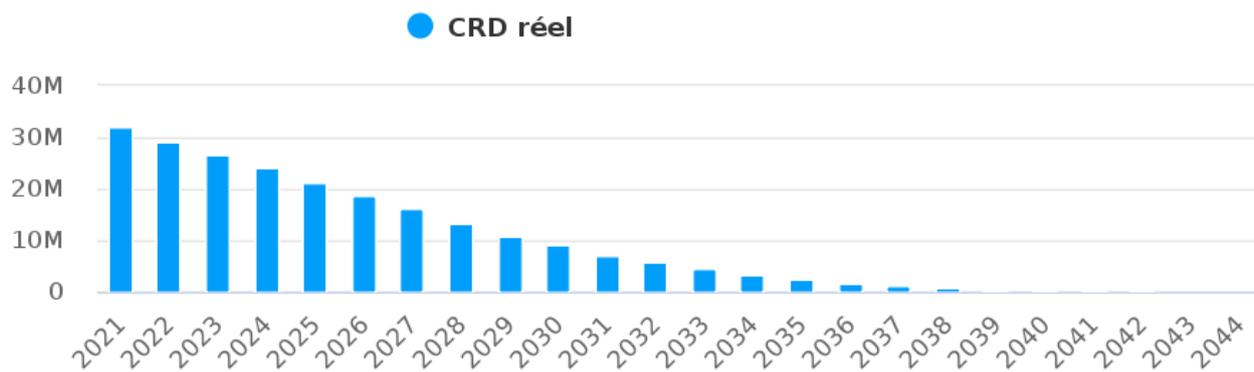
3.7.1 Le profil d'extinction de la dette

L'annuité de la dette diminue jusqu'en 2023 pour marquer un premier palier jusqu'en 2027. Une nouvelle diminution s'amorce dès 2028 et franchit à nouveau un palier en 2029 puis 2031.



(Source : Fiances Active)

3.7.2 L'évolution du capital restant dû



(Source : Fiances Active)